



**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 2 MARS 2026

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : Mme Stéphanie RIGAUX

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

**Excusé(s)** : Mme Blandine DRAIN, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, M. André KUHCINSKI, M. Pierre GEORGET, M. Bruno COUSEIN, M. François LEMAIRE.

**Assistant également sans voix délibérative** : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Jean-Marc TELLIER.

**Excusé(s) sans voix délibérative** : M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT.

**ADHÉSION À LA CONVENTION DE COOPÉRATION NUMÉRIQUE ENTRE LA  
RÉGION HAUTS-DE-FRANCE, LES DÉPARTEMENTS DU NORD, DU PAS-DE-  
CALAIS, DE LA SOMME, DE L'OISE ET DE L' AISNE, EN CAS DE  
CYBERATTAQUE**

(N°2026-39)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

**Vu** la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu** l'avis de la 6<sup>ème</sup> commission « Finances et Service Public Départemental » rendu lors de sa réunion en date du 09/02/2026 ;

Vu l'avis de la 1<sup>ère</sup> commission « Attractivité départemental et emploi » rendu lors de sa réunion en date du 09/02/2026 ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article unique :**

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les partenaires repris au présent rapport, la convention de coopération numérique en cas de cyberattaque, entre la Région Haut-de-France, les Départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Oise et de l'Aisne, dans les termes du projet joint en annexe.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 2 mars 2026

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Ressources et Accompagnement  
Direction des Services Numériques  
Cellule d'Appui Administrative, Budgétaire, Comptable et  
Référentiel SI

RAPPORT N°30

## **COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **REUNION DU 2 MARS 2026**

#### **ADHÉSION À LA CONVENTION DE COOPÉRATION NUMÉRIQUE ENTRE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE, LES DÉPARTEMENTS DU NORD, DU PAS-DE- CALAIS, DE LA SOMME, DE L'OISE ET DE L' AISNE, EN CAS DE CYBERATTAQUE**

Depuis plusieurs années, la cybersécurité est devenue un enjeu majeur de l'évolution des systèmes d'information des collectivités

En effet, alors que les menaces sont multiples, permanentes et de plus en plus agressives, le risque numérique s'accroît à mesure que prolifèrent les attaques non-ciblées, massives et diffuses. Quelle que soit leur taille, les collectivités territoriales détiennent de nombreuses données stratégiques, sensibles ou à caractère hautement personnel des usagers (données de santé, état civil, données concernant des personnes vulnérables, données bancaires, etc.), mais également des données provenant d'autres administrations, notamment les administrations de l'Etat (Rectorat par exemple). Ces données, une fois subtilisées peuvent être utilisées à des fins malveillantes.

Il est de l'intérêt du Département du Pas-de-Calais de coopérer avec les départements du Nord, de la Somme, de l'Oise, de l'Aisne et la Région Hauts-de-France dans le cadre d'une convention de coopération numérique.

Cette coopération numérique a pour but, en cas d'attaque cyber réussie sur un ou plusieurs des systèmes informatiques des parties prenantes à la convention, d'organiser les modalités de mise en place des mesures techniques et organisationnelles (partage de ressources numériques, matériels et conseils techniques) afin de faciliter la poursuite des activités des collectivités impactées et la mise en œuvre des mesures de remédiations des systèmes d'informations concernés.

La convention a donc pour objet de définir les modalités et les conditions par lesquelles les Départements et la Région s'accordent sur le principe de cette coopération.

Il est à noter que l'adhésion à cette convention n'est soumise à aucune redevance annuelle.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant de m'autoriser à signer au nom et pour le compte du Département avec les partenaires repris au présent rapport, la convention de coopération numérique entre la Région Haut-de-France, les Départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Oise et de l'Aisne, en cas de cyberattaque, dans les termes du projet joint en annexe.

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 09/02/2026.

La 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 09/02/2026.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY